|  |  |
| --- | --- |
| **REPUBLIQUE DE GUINEE**  Travail-Justice-Solidarité |  |

**MINISTERE DE L’ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION**

**(MATD)**

--------------

**SERVICE NATIONAL D'AMENAGEMENT DES POINTS D’EAU**

**(SNAPE)**

**Projet d’Approvisionnement en eau potable et assainissement dans les préfectures de Nzérékoré, Lola et Yomou**

**(PAEPA / NLY / 2 GUI 1007)**

**Financement : Banque Islamique de Développement (BIsD)et Gouvernement Guinéen**

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERÊT**

**(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**‘’RECRUTEMENT D’UN CABINET DE FORMATION EN GESTION DES BASES DE DONNEES (EXCEL AVANCE)’’**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Octobre 2024**

**APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT**

**(SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)**

République de Guinée

PROJET D’APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LES PREFECTURES DE NZEREKORE – LOLA - YOMOU (PAEPA - NLY)

SECTEUR : **EAU ET ASSAINISSEMENT**

SERVICES DE CONSULTANTS

Mode de financement : QARD HASSAN et ISTISNA’A

N° de Financement : 2 GUI 1007

Le Gouvernement de la République a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet d’Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement dans les préfectures de Nzérékoré-Lola-Yomou (PAEPA-NLY), et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant.

Les services comprennent la formation de 11 cadres du Service National d’Aménagement des Points d’Eau (SNAPE) et de l’Unité de Gestion du Projet (UGP) en conception des systèmes d'eau potable et gestion des bases de données, la proposition d’un plan de formation, l’élaboration des modules de formation et la production d’un rapport détaillé de la formation accompagné d'images numériques de réalisation des activités. La date prévue de démarrage est le 10 février 2025.

Les Termes de Référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles à l’adresse ci-dessous :

Le Service National d’Aménagement des Points d’Eau (SNAPE) invite les bureaux de Consultants « Consultants » éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu’ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d’établissement de la liste restreinte sont : avoir une expérience générale d’au moins 10 ans dans la formation des cadres, dont cinq (05) ans d’expériences de formations prouvées en conception des systèmes d'eau potable et gestion des bases de données et deux (02) expériences de formations financées par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au cours des dix (10) dernières années (2014-2023)). Le cabinet doit démontrer sa capacité technique et managériale à accomplir la mission ou les tâches qui lui seront assignées conformément aux TDR. Les Personnels-clés ne feront pas l’objet d’évaluation au stade de l’établissement de la liste retreinte.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l’acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d’intérêt.

Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d’association, c’est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d’attribution.

La sélection se fera en conformité avec la méthode de Sélection Basée sur la Qualification et le Coût (SBQC) stipulée dans les Directives.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d’ouverture de bureaux indiquées : 8 h 30 à 16 h 30, heure locale.

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le**, 15 Novembre 2024 à 11 heures 30 minutes.**

Service National d’Aménagement des Points d’Eau (SNAPE) p/c Projet d’Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement dans les préfectures de Nzérékoré, Lola et Yomou (PAEPA-NLY).

À l'attention : **Monsieur Adama Telly BALDE** Coordonnateur du Projet

sise au SNAPE, B.P : 2064 CONAKRY Commune de Kaloum, Quartier Almamya

Tel : 00224 628 52 71 02 / 00224 622 31 92 99

Courriel: [tellybalde66@gmail.com](mailto:tellybalde66@gmail.com); [namorydioumessy@gmail.com](mailto:namorydioumessy@gmail.com)

**Le Directeur Général**

**Aladji Fodé KABA**